

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00567 Numéro SIREN : 428 240 287 Nom ou dénomination : CARREFOUR SUPPLY CHAIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2021 sous le numéro de dépôt 1598

CARREFOUR SUPPLY CHAIN

SAS au capital de 42.533.524 euros
Siège social : Mondeville (14120) – Z.I. Route de Paris
428 240 287 RCS Caen

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 1^{er} FERVRIER 2021

Les soussignés :

- | | |
|--|--------------------|
| - LOGIDIS SAS ,
propriétaire de
représentée par Monsieur Jaume BONET FARRAS,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, | 41.424.467 actions |
| | |
| - IMMOBILIERE PROXI SAS ,
propriétaire de
représentée par Monsieur Ilan OUANOUNOU,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes | 1.109.057 actions |

Total égal au nombre d'actions composant le capital social	42.533.524 actions
--	--------------------

En leur qualité de seuls associés détenant la totalité des actions composant le capital social de la société CARREFOUR SUPPLY CHAIN,

Après avoir :

indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

- ◆ nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;
- ◆ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

constaté que le quorum est atteint pour le vote des décisions objet des présentes,

Ont statué sur les décisions suivantes :

EN MATIERE ORDINAIRE

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris acte de la démission de Madame Florence BATCHOURINE de ses fonctions de président à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Monsieur Jaume BONET FARRAS.

p JB

Le président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires et ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ces fonctions.

Monsieur Jaume BONET FARRAS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

2

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SECONDE DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs :

- au président, à Mesdames Carine ZIMOLONG et Laetitia BELACEL, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, statuts mis à jour ...)
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Ils confèrent plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 Rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc....), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés et au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal est signé par les associés et le nouveau président.

Fait à Massy, le 1^{er} février 2021 à 09 heures 30 minutes.

Jaume BONET FARRAS
nouveau président et
représentant la société LOGIDIS, associé



Ilan OUANOUNOU
représentant la société
IMMOBILIERE PROXI, associé

